

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

ECSH
17 RUE PASTEUR

51200 Épernay

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/07/2025	F01250700267	410508	F01250700267	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	AVIZE					
NJBAP5C350	C25/30 XF1 SF1 Dm10 CEM2 350	2.25	M3	137.00	308.25	20 %
TI	Transport incomplet	3.75		23.00	86.25	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	2.25	UN	1.50	3.38	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	2.25	UN	2.50	5.63	20 %
552	REP	2.25	UN	1.68	3.78	20 %

Mode de règlement : PRELEVEMENT SEPA

Echéance : 15/09/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 407.29 €

Total TVA : 81.46 €

Total TTC : 488.75 €

RESTE A PAYER : 488.75 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250700267	F01250700267	31/07/2025	410508	ECSH

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 050809						
16/07/2025	008806385	410508	NJBAP5C350	C25/30 XF1 SF1 Dm10 CEM2 350	2.25	M3
16/07/2025	008806385	410508	552	REP	2.25	UN